

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

L'ADIL

L'ADIL vérifie votre éligibilité à **ACCESS' HABITAT**, réalise une étude prévisionnelle de financement de votre projet et vous aide à constituer votre dossier de demande de subvention.

adil
du Finistère

Tél. : 02 98 46 37 38 · www.adil29.org

PERMANENCES

CCHPB, Maison de Services Au Public, Pouldreuzic :

1^{er} mercredi du mois, de 14h à 17h

Plonéour-Lanvern (Mairie) :

3^e vendredi du mois, de 9h à 12h

L'ESPACE INFO ÉNERGIE

vous conseille sur la réalisation de travaux de rénovation énergétique de votre logement.



Tél. 02 98 64 46 61 · www.bretagne-energie.fr

PERMANENCES

CCHPB, Maison de Services Au Public, Pouldreuzic :

3^e mercredi du mois, de 9h à 12h, sur RDV.

RÉSEAU TYNEO

Réseau TYNEO vous accompagne dans une mise en relation avec des professionnels pour les travaux de rénovation énergétique.



Tél. 02 98 90 10 93 · www.reseautyneo.bzh

www.gedezailles.com

Cédéz'aites
le 29/03/2015

GOURLIZON · GUILER-SUR-GOYEN · LANDUDEC · PEUMERIT
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN · PLONÉOUR-LANVERN
PLOVAN · PLOZÉVET · POULDREUZIC · TRÉOGAT



Accédez à la propriété
d'un logement ancien :
la **Communauté de communes**
vous aide !

**ACCESS'
HABITAT**

LE
SAVIEZ-VOUS ?
le CAUE peut vous
apporter un conseil
architectural.

CAUE
FINISTÈRE

Tél. 02 98 98 69 15

**HAUT PAYS
BIGOUDEN**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2A rue de la Mer · 29710 POULDREUZIC
Tél. 02 98 54 49 04 · info@cchpb.com

www.cchpb.bzh

**HAUT PAYS
BIGOUDEN**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



ACCESS'HABITAT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est une **aide à l'accession à la propriété** d'un logement ancien, financée par la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden. Elle se caractérise par :

- > Un **accompagnement** administratif et technique via nos partenaires (cf. au dos)
- > Une subvention de **5000 €**.

ELLE VOUS CONCERNE SI...

- Vous êtes **primo-accédant** : vous n'avez pas été propriétaire de votre résidence principale au cours des deux dernières années
- Vous occuperez le logement au titre de la **résidence principale**, seul(e) ou à plusieurs personnes, pendant **au moins 7 ans***
- **Vos ressources** n'excèdent pas les plafonds du PSLA (*Revenu fiscal de Référence N-2, par ex. : 31 841 €/2 pers.*)

... POUR L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT :

- **de plus de 20 ans**
- Situé **dans un bourg**
- Pour un **coût maximum** d'acquisition fixé à **100 000 €** (frais agence et notaire inclus)
- L'acquisition de ce logement sera suivie de **travaux de rénovation énergétique**. Ces travaux devront générer un gain énergétique d'au moins 25 %.

** Interdiction de revendre le bien pendant au moins 7 ans pour autre cause qu'un accident de la vie (divorce, chômage, mobilité professionnelle à plus de 50 kms, décès d'un membre de la famille), sous peine de devoir rembourser la subvention.*

VOTRE PARCOURS EN RÉSUMÉ

ÉTAPE 1

CONTACTER L'ADIL

02 98 46 37 38 · www.adil29.org

- > Vous conseille et analyse votre projet
- > Examine la recevabilité du dossier
- > Vous remet le dossier « ACCESS'HABITAT »

ÉTAPE 2

CONTACTER L'ESPACE INFO ENERGIE

- > Évalue et conseille sur les économies d'énergie à réaliser
 - > Donne les clés de lecture pour analyser les devis des entreprises sollicitées
- > Vous accompagne dans la démarche Réseau TYNEO

ÉTAPE 3

RECONTACTER L'ADIL

après avoir finalisé le projet avec votre banque

- > Vérifie la cohérence du projet finalisé et le plan de financement au vu des devis

ÉTAPE 4

TRANSMETTRE LE DOSSIER COMPLET

à la C.C. du Haut Pays Bigouden

- > La Communauté de communes instruit votre dossier et notifie votre subvention « ACCESS'HABITAT »

ÉTAPE 5

DEMANDER LE VERSEMENT DE L'AIDE

à la C.C. du Haut Pays Bigouden

- > Mandate l'acompte et le solde de la subvention à la réception des justificatifs demandés

IMPORTANT :
le dossier de
demande de
subvention doit
être déposé **AVANT**
l'acquisition du
logement.

